

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 24

votants : 27

**OBJET :**

**ÉGLISE SAINT-JEAN  
- DEMANDE DE  
SUBVENTION POUR  
L'ÉTUDE DE LA  
VOÛTE**

L'an deux mil vingt,  
le : **Lundi 16 novembre**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2020.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, Mme Charlène  
RENARD, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE,  
M. Lionel GONNET, Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Nelly VIVIEN,  
Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, Mme Marie-José  
MARTIN, Mme Véronique LOUWAGIE, M. Stéphane CLOUET,  
M. Pascal SAMSON, Mme Fleur GOSSSELIN, M. Cédric COQUELIN,  
M. Serge DELAVALLÉE, M. Thierry PINOT, Mme Isabelle  
DUVAL DE LAGUIERCE, Mme Isabelle CLOUCHÉ, Mme Lucie  
CLOUARD et M. Gérard LATINIER.

**Absents ou excusés** : Mme Mireille NOGUET qui a donné pouvoir à  
M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Christine CHATEL qui a donné pouvoir  
à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Philippe RONDEL qui a donné  
pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, M. Jean-Luc PAULHE et  
M. Mickaël MESNIL.

Madame Nicole GONDOUIN a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

La Ville de L'Aigle, dans le cadre de la convention tripartite avec  
la Fondation du Patrimoine et l'Association des Amis de L'Aigle,  
s'est engagée dans la restructuration des éléments de mobilier  
de l'Eglise Saint-Jean (retable et tableaux). L'opération est  
entièrement financée par les subventions et les dons mobilisés  
par l'Association des Amis de L'Aigle.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-  
Préfecture :

le : 18 NOV. 2020

Publié

le : 18 NOV. 2020

Le Maire,



Philippe  
VAN-HOORNE

Par contre, la restauration de certains éléments de mobilier  
(retable notamment) ne peut s'effectuer qu'après restauration  
de la voûte du chœur de l'Eglise Saint-Jean dont l'état sanitaire  
se détériore.

S'agissant d'un édifice inscrit à l'inventaire des Monuments  
Historiques, tout projet de restauration sur cette voûte ne  
pourra se faire sans une étude chromatique préalable pour  
s'assurer qu'il n'y a pas de décors intéressants sur le plan  
historique, peints sous la couche de plâtre.

Le coût de cette étude se porte à 19 200 € TTC et peut fait  
l'objet d'une aide de la Direction Régionale des Affaires  
Culturelles (DRAC).

Le plan de financement se définit comme suit :

SOURCES	LIBELLÉ DE LA SUBVENTION	MONTANT DES TRAVAUX	TAUX	MONTANT SUBVENTIONS DEMANDÉES
ETAT	DRAC	19 200,00	40,00 %	7 680,00 €
FONDS PROPRES (autofinancement)			Minimum 20,00 %	11 320,00 €
EMPRUNTS PUBLICS				
TOTAL T.T.C.		19 200,00 €		19 200,00 €

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,***

- ***AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter d'éventuelles subventions et notamment une subvention au titre de l'étude de diagnostic, auprès de la DRAC à hauteur de 40 % de son montant ;***
- ***AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de subventions qui en découleront ;***
- ***VALIDE le plan de financement ci-dessus établi.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HORNE**